Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 022-212201727-20261110-075_2026-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
**Mairie de PLANCOET**
Tél. : 02.96.84.39.70
Email : contact@plancoet.fr

Délibération n°075-2026

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de convocation et d'affichage :*
Vendredi 6 novembre 2026
*Nombre de conseillers :*
En exercice : **23** - Présents : **22** - Votants : **23**

## Séance du mardi 10 novembre 2026

**Présents :** Mesdames et Messieurs BARRAUX Patrick, LABBÉ Céline, BOUAN François, ROLLAND Marie-Charlotte, SAMSON Noël, HEUX Claudine, WOEHL Gérard, DUBAR Martine, COTTEBRUNE Yves, FOREST Eric, NEVOT Gilles, REBILLARD Dominique, PÉATIER Carole, BEAUDUCEL Fabrice, DESCLOS David, DESBORDES Gwénaëlle, DELAMARRE Patricia, LONCLE Marie-Pierre, CHANTEREAU Vanessa, MARCHESSEAU Marion, PERROT Justine, CADE Armand.

**Excusés avec procuration :** Monsieur DUFEIL Tanguy (procuration donnée à M. BARRAUX Patrick)

**Secrétaire de séance :** Madame LONCLE Marie-Pierre

**OBJET : Subvention au Secours Populaire et au Secours Catholique**

Le Secours Catholique et le Secours Populaire ont sollicité une subvention de la Mairie.

Le Secours Populaire est une association de terrain, indépendante et décentralisée. Il agit là où vivent, travaillent et étudient ses bénévoles et ses partenaires. Au plus près des personnes en difficulté. Ses fédérations départementales et ses comités locaux disposent d'une autonomie d'action et de gestion pour répondre aux besoins le plus finement possible, et dans le respect des règles et orientations communes.

Le Secours Catholique créée en 1946 se mobilise sur le territoire hexagonal et outre-mer et apporte son soutien dans plus de 52 pays et territoires en lien avec le réseau mondial Caritas Internationalis. Cette association s'attaque à toutes les causes de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion. Un local est mis à disposition de cette association sur la commune.

Pour satisfaire toutes les sensibilités, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer 500 € à chacun des deux organismes.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix présentes et représentées, décide de :**

- **EFFECTUER** un don en nature de 500 € au Secours Populaire de l'antenne de Dinan sous forme de bons d'achat au magasin Hyper U de Plancoët.
- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 500 € au Secours Catholique des Cotes d'Armor
- **PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.
- **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,
Le Maire,
**Patrick Barraux**

MAIRIE DE PLANCOET * COTES D'ARMOR *

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.*